

Cellule d'Exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles  
« La CFEF »  
Projet de Développement des Pôles de Croissance Ouest  
« PDPC »

**Appel à Manifestation d'intérêt n° CFEF/PDPC-C2/RDC/2018/004**

**RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGÉ DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DE LA GESTION DE LA ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE PILOTE DE MALUKU**

**N° du Don IDA : H860-ZR du 22 juillet 2013**

**N° Avis à manifestation d'intérêt : AMI N°CFEF/PDPC-C2/RDC/2018/004**

**Date de Publication : 19 décembre 2018 - Date de clôture : 09 janvier 2019**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu de la Banque mondiale un Don de 110 millions de dollars américains pour financer le Projet de Développement des Pôles de croissance ouest (PDPC), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de service d'un Consultant chargé de l'aménagement et de la gestion de la Zone économique Spéciale (ZES) de Maluku. Le Gouvernement prévoit le recours, à travers un Partenariat Public-Privé, aux services d'un prestataire aux fins d'assurer un développement des infrastructures et une exploitation optimale de la ZES Pilote de Maluku

L'objectif global de cette mission est d'assurer l'aménagement et la gestion de la ZES pilote de Maluku en mettant en place un cadre de mise en œuvre avec des coûts et délais réduits au minimum permettant une installation rapide des premières entreprises, qui par l'effet d'ancrage, inciteront d'autres à les suivre. De manière spécifique, il est prévu que l'aménageur prenne en charge les opérations suivantes :

- L'aménagement de la ZES Pilote de Maluku selon le Schéma Directeur disponible, au moyen de la mise en place des infrastructures et de la fourniture des équipements prévus au Schéma Directeur qui prend en compte l'expérience internationale en matière des Zones économiques spéciales. A cet effet, l'aménageur a la liberté de réviser le schéma directeur qui a été préparé et proposer une manière alternative de développer la ZES, en accord avec l'AZES, en fonction des secteurs d'activités et du réseau d'entreprises qui viendraient s'implanter dans la ZES ;

- La gestion de la ZES Pilote de Maluku, comprenant notamment, d'une part, la commercialisation de droits d'occupation des différents terrains parcellisés composant la ZES Pilote de Maluku auprès d'opérateurs économiques souhaitant s'y implanter pour y développer leurs activités économiques, d'autre part, la fourniture de différents services aux opérateurs économiques installés dans la ZES Pilote de Maluku suivant les principes établis dans les Termes de Référence, enfin l'animation et la gestion au jour le jour de la ZES Pilote de Maluku.

La Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des Etats Fragiles (CFEF), Unité de Coordination du Projet, invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

**Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :**

- avoir une activité dans le domaine de l'aménagement et de gestion de zones de développement économique (zone économique

spéciale, parc d'activités, zone logistique, zone franche, etc.) ou apparentées et avoir participé avec succès à l'aménagement d'au moins un (1) projet de ce type et nature au cours des dix (10) dernières années ;

- disposer d'une équipe d'experts multidisciplinaires capables de travailler (i) dans un environnement multisectoriel et (ii) en Afrique. Le Personnel clé devra être mobilisable sur site à compter de la signature du Contrat d'aménagement.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » de Janvier 2011 révisée en juillet 2014, et l'accord de prêt/crédit/don] (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un consultant sera sélectionné sur base de la méthode de Sélection fondée sur la Qualité, conformément aux Directives de Sélection et d'Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Edition de Janvier 2011, révisée en Juillet 2014. Le consultant sera recruté selon la passation des contrats dans le cadre de Partenariat Public Privé (PPP).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires (Termes de références), du lundi au vendredi de 9H00 à 15H00, heure locale de Kinshasa, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, doivent parvenir, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **09 janvier 2018 à 15h00** et porter clairement la mention **AMI N° CFEF/PDPC-C2/RDC/2018/004- « Recrutement d'un prestataire chargé de l'aménagement et de la gestion de la Zone Economique Spéciale pilote de Maluku »**.

Elles seront adressées à :

**Monsieur le Coordonnateur National de la CFEF**  
**Cellule d'exécution des financements**  
**en faveur des Etats Fragiles, CFEF**  
**32 bis, avenue de Forces Armées (ex-Haut Commandement),**  
**à Kinshasa / Gombe ;**  
**Téléphone (+243) 997458202 - Email : cfefpdpc@cfe.cd**

Fait à Kinshasa, le 19 décembre 2018  
La Coordination nationale